

Aperçu de la Société

Forme juridique :	SICAV (à Compartiments) au sens de la Partie I de la Loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les Organismes de Placement Collectif
Date et pays de constitution de la Société :	9 août 1999, Luxembourg
Exercice financier :	1 ^{er} octobre – 30 septembre
Publication de comptes :	Chaque année le 30 septembre
Rapports semestriels :	Chaque année le 31 mars
Devise de la Société :	Euro
Société de gestion et Agent chargé de l'administration centrale :	Allianz Global Investors Luxembourg S.A. 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
Dépositaire, Contrôle ultérieur des limites et restrictions d'investissement. Comptabilité de la SICAV, Calcul de la VNI :	State Street Bank Luxembourg S.A. 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
Agent de registre et de transfert :	RBC Dexia Investor Services Bank S.A. 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette
Réviseur d'entreprises agréé :	PricewaterhouseCoopers S.à r.l. 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg
Syndicat promoteur de la SICAV/ Compartiments :	Allianz Group
Autorité de surveillance compétente :	Commission de Surveillance du Secteur Financier 110, route d'Arlon, L-2991 Luxembourg

Aperçu des Compartiments

	Nom du compartiment	Gestionnaire de fonds ¹⁾	Objectif d'investissement ²⁾	Répartition des investissements ²⁾
Compartiments en actions	Allianz RCM Global Equity	RCM UK ³⁾	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement sur les marchés d'actions internationaux
	Allianz RCM Asia Pacific	RCM AP ³⁾	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement sur les marchés d'actions de la région Asie-Pacifique (hors Japon), de Nouvelle-Zélande et d'Australie ou dans des sociétés axées sur ces marchés
	Allianz RCM Global Sustainability	RCM UK ³⁾	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement dans un panel international de sociétés dont les pratiques répondent aux critères du développement durable
	Allianz RCM Best Styles Euroland	AllianzGI KAG	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement sur les marchés d'actions de la zone euro ou dans des sociétés axées sur cette région
	Allianz RCM Best Styles Europe	Pas encore lancé	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement sur les marchés d'actions européens ou dans des sociétés axées sur cette région
	Protect Global Winner 2014	Dresdner Bank AG	Participation à hauteur de 115 % à la performance moyenne de huit paniers d'actions avec garantie d'un prix de rachat minimum à la fin de la Phase 1 et d'une participation minimum d'environ 100 % à la fin des phases ultérieures, selon une structure similaire à celle de la Phase 1	Fonds à prestations garanties doté de composantes de paniers d'actions à visée internationale.
	Allianz RCM Top Selection Europa	AllianzGI KAG	Appréciation du capital sur le long terme	Investissements ciblés dans des sociétés européennes
	Allianz RCM Euro Equity Index	AllianzGI KAG	Participation à l'indice DJ EuroSTOXX 50SM	Investissement sur les marchés d'actions de la zone euro ou dans des sociétés axées sur cette région
	Allianz-dit Global EcoTrends	RCM UK ³⁾	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement à l'international dans des sociétés des secteurs de l'« énergie écologique », du « contrôle de la pollution » et de l'« assainissement de l'eau »
	Allianz RCM Europe Equity Growth	AllianzGI KAG	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement en valeurs mobilières des marchés d'actions européens considérées comme des actions de croissance
	Allianz RCM Euroland Equity Growth	AllianzGI KAG	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement en valeurs mobilières des marchés d'actions européens considérées comme des actions de croissance
	Allianz RCM High Dividend Europe Systematic	AllianzGI KAG	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement dans les sociétés européennes versant des dividendes élevés
	Allianz RCM Global Emerging Markets Equity	AllianzGI KAG	Appréciation du capital sur le long terme, avec un rendement correspondant au niveau de risque	Cible les marchés d'actions des pays émergents
	Allianz RCM US Equity Systematic	RCM USA ³⁾	Appréciation du capital sur le long terme	Cible les marchés d'actions américains
Allianz RCM Rising Stars Asia	RCM AP ³⁾	Appréciation du capital sur le long terme	Cible les marchés d'actions dans la région Asie, excepté le Japon	

Les explications figurent dans les notes de bas de page en fin de tableau.

Nom du compartiment	Gestionnaire de fonds ¹⁾	Objectif d'investissement ²⁾	Répartition des investissements ²⁾
Allianz RCM Global Small Cap	RCM USA ³⁾	Appréciation du capital sur le long terme	Cible les acquisitions de valeurs mobilières de plus petites sociétés sur les marchés d'actions mondiaux
Allianz NACM Global Equity 130/30	NACM	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement sur les marchés d'actions internationaux
Allianz RCM Europe Small Cap Equity	Pas encore lancé	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement sur les marchés d'actions européens tout en ciblant les petites entreprises.
Allianz RCM BRIC Equity	AllianzGI KAG	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement sur les marchés d'actions internationaux émergents, tout en ciblant en particulier le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine
Allianz NFJ US Large Cap Value	NFJ Investment Group	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement sur les marchés d'actions aux États-Unis, tout en ciblant les grandes entreprises considérées être des actions de valeur.
Allianz RCM European Equity	AllianzGI KAG	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement essentiellement sur les marchés d'actions européens
Allianz RCM Global Hi-Tech Growth	AllianzGI HK	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement dans des sociétés du secteur technologique cotées sur les principales Bourses mondiales
Allianz RCM Global Unconstrained	AllianzGI HK	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement essentiellement sur les marchés d'actions mondiaux et le marché monétaire dans le cadre d'une stratégie d'allocation d'actifs flexible permettant d'obtenir un portefeuille investi à 100% en liquidités et quasi-espèces
Allianz RCM Hong Kong	AllianzGI HK	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement essentiellement à Hong Kong
Allianz RCM India	AllianzGI HK	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement essentiellement sur le sous-continent indien (Inde, Pakistan, Sri Lanka et Bangladesh)
Allianz RCM Indonesia	AllianzGI HK	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement essentiellement en Indonésie
Allianz RCM Japan	AllianzGI HK	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement essentiellement au Japon
Allianz RCM Korea	AllianzGI HK	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement essentiellement en Corée
Allianz OpCap Global Equity	AllianzGI HK	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement essentiellement dans des valeurs de participation de sociétés cotées sur les Bourses de valeurs mondiales
Allianz RCM Little Dragons	AllianzGI HK	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement essentiellement dans des pe es et moyennes entreprises cotées sur les Bourses asiatiques, à l'exception du Japon, l'accent étant mis sur les marchés de petite taille et émergents de la région
Allianz RCM Malaysia	AllianzGI HK	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement essentiellement en Malaisie
Allianz RCM Oriental Income	AllianzGI HK	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement en emprunts, obligations convertibles et titres à haut rendement de sociétés de la région Asie-Pacifique
Allianz RCM Philippines	AllianzGI HK	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement essentiellement aux Philippines
Allianz RCM Singapore	AllianzGI HK	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement essentiellement à Singapour
Allianz RCM Thailand	AllianzGI HK	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement essentiellement en Thaïlande

Les explications figurent dans les notes de bas de page en fin de tableau.

Nom du compartiment	Gestionnaire de fonds ¹⁾	Objectif d'investissement ²⁾	Répartition des investissements ²⁾
Allianz RCM Tiger	AllianzGI HK	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement dans les pays d'Asie, essentiellement à Hong Kong, à Singapour, en République de Corée, à Taiwan, en Thaïlande, en Malaisie, aux Philippines et en Indonésie, à l'exclusion du Japon
Allianz RCM Total Return Asian Equity	AllianzGI HK	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement dans des valeurs à haut rendement ou dans des valeurs de participation sous-valorisées de sociétés d'Asie, hors Japon
Allianz RCM China	AllianzGI HK	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement dans des sociétés de République populaire de Chine (« RPC ») et dans des sociétés établies dans d'autres pays mais ayant des intérêts importants en RPC
Allianz RCM Demographic Trends	AllianzGI KAG	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement sur les marchés d'actions mondiaux, ciblant les sociétés qui, selon les gestionnaires de fonds, sont susceptibles de bénéficier, dans une certaine mesure au moins, de l'augmentation de l'espérance de vie dans les « sociétés vieillissantes » ou des effets des mutations sociales dans les « sociétés montantes »
Allianz RCM Emerging Asia	RCM AP ³⁾	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement essentiellement sur les marchés d'actions des pays développés d'Asie dans le respect des principes d'investissement
Allianz RCM Global Agricultural Trends	RCM USA ³⁾	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement sur les marchés d'actions mondiaux, ciblant les sociétés opérant dans les secteurs de la « Production de matières premières » ou de la « Transformation & distribution de produits »
Allianz Real Estate Securities Europe	AllianzGI France	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement essentiellement dans le secteur de l'immobilier dans les pays de l'Union européenne
Allianz NACM Global Petro Countries	NACM	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement dans des sociétés dont le siège social est établi dans les pays exportateurs de pétrole et de combustibles fossiles, qui devraient tirer profit de la croissance économique induite essentiellement par le prix élevé du pétrole et des combustibles fossiles et dans des sociétés réalisant une part substantielle de leurs revenus dans ces pays
Allianz NACM Global Plus Frontier	NACM	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement ciblant les marchés d'actions mondiaux, y compris les marchés frontière
Allianz RCM Global Water	AllianzGI KAG	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement sur le plan mondial dans des sociétés opérant principalement dans le secteur de l'« Eau »
Allianz RCM Global Intellectual Capital	RCM USA ³⁾	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement sur les marchés d'actions mondiaux en ciblant les sociétés qui, selon les gestionnaires de fonds, s'attachent à investir dans des actifs intellectuels et sont susceptibles de tirer parti de cet engagement

Les explications figurent dans les notes de bas de page en fin de tableau.

	Nom du compartiment	Gestionnaire de fonds ¹⁾	Objectif d'investissement ²⁾	Répartition des investissements ²⁾
	Allianz RCM Global Infrastructure	AllianzGI KAG	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement sur les marchés d'actions mondiaux en ciblant les sociétés qui, selon les gestionnaires de fonds, devraient tirer parti de la demande mondiale de construction, de modernisation ou de gestion des infrastructures
	Allianz RCM MENA Equity	AllianzGI KAG	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement sur les marchés d'actions de la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord)
Compartiments obligataires	Allianz PIMCO Euro Bond	AllianzGI KAG	Rendement en euros supérieur à la moyenne à long terme	Investissement sur les marchés obligataires par le biais d'un portefeuille doté d'une durée comprise entre 3 et 9 ans, le risque de change étant largement couvert face à l'euro
	Allianz PIMCO Euro Bond Fund I	Pas encore lancé	Rendement en euros supérieur à la moyenne à long terme	Investissement sur les marchés obligataires par le biais d'un portefeuille doté d'une durée comprise entre 3 et 9 ans, le risque de change étant largement couvert face à l'euro
	Allianz PIMCO Corporate Bond Global	AllianzGI KAG	Rendement en euros supérieur à la moyenne à long terme	Investissement sur les marchés internationaux des obligations d'entreprises par le biais d'un portefeuille doté d'une durée comprise entre 3 et 9 ans, le risque de change étant largement couvert face à l'euro
Compartiments de trésorerie	Allianz PIMCO Treasury Euro Cash Plus	AllianzGI KAG	Rendement exprimé en euros supérieur à la moyenne, moyennant une structure composée de compartiments, conformément à la législation allemande de contrôle du secteur bancaire	Investissement sur les marchés monétaires et obligataires par le biais d'un portefeuille affichant une durée d'un an
	Allianz PIMCO Treasury Euro Bond Plus 2009	AllianzGI KAG	Rendement exprimé en euros supérieur à la moyenne, moyennant une structure composée de compartiments, conformément à la législation allemande de contrôle du secteur bancaire	Investissement sur les marchés obligataires, le risque de change étant largement couvert face à l'euro. Le Compartiment suit un concept d'investissement aligné sur son échéance (31/03/2009).
	Allianz PIMCO Treasury Euro Bond Plus 2011	AllianzGI KAG	Rendement exprimé en euros supérieur à la moyenne, moyennant une structure composée de compartiments, conformément à la législation allemande de contrôle du secteur bancaire	Investissement sur les marchés obligataires, le risque de change étant largement couvert face à l'euro. Le Compartiment suit un concept d'investissement aligné sur son échéance (31/03/2011).
	Allianz PIMCO Treasury Euro Bond Plus 2013	AllianzGI KAG	Rendement exprimé en euros supérieur à la moyenne, moyennant une structure composée de compartiments, conformément à la législation allemande de contrôle du secteur bancaire	Investissement sur les marchés obligataires, le risque de change étant largement couvert face à l'euro. Le Compartiment suit un concept d'investissement aligné sur son échéance (28/03/2013).
	Allianz PIMCO Treasury Euro Bond Plus 2015	AllianzGI KAG	Rendement exprimé en euros supérieur à la moyenne, moyennant une structure composée de compartiments, conformément à la législation allemande de contrôle du secteur bancaire	Investissement sur les marchés obligataires, le risque de change étant largement couvert face à l'euro. Le Compartiment suit un concept d'investissement aligné sur son échéance (30/09/2015).

Les explications figurent dans les notes de bas de page en fin de tableau.

	Nom du compartiment	Gestionnaire de fonds ¹⁾	Objectif d'investissement ²⁾	Répartition des investissements ²⁾
	Allianz PIMCO Treasury Euro Bond Plus 2019	AllianzGI KAG	Rendement exprimé en euros supérieur à la moyenne, moyennant une structure composée de compartiments, conformément à la législation allemande de contrôle du secteur bancaire	Investissement sur les marchés obligataires, le risque de change étant largement couvert face à l'euro. Le Compartiment suit un concept d'investissement aligné sur son échéance (30/09/2019).
Compartiments Rendement absolu	Allianz All Markets Invest	AllianzGI KAG	Appréciation du capital sur le long terme	Investissements à l'international selon une allocation opérée entre les différentes catégories d'actifs, actions et obligations comprises, à l'aide du modèle quantitatif de portefeuille à stratégie dynamique (Dynamic Strategy Portfolio, ou modèle DSP)
	Allianz All Markets Dynamic	AllianzGI KAG	Appréciation du capital sur le long terme	Investissements à l'international selon une allocation opérée entre les différentes catégories d'actifs, actions et obligations comprises, à l'aide du modèle quantitatif de portefeuille à stratégie dynamique (Dynamic Strategy Portfolio, ou modèle DSP)
	Allianz All Markets Opportunities	AllianzGI KAG	Appréciation du capital sur le long terme	Investissements à l'international selon une allocation opérée entre les différentes catégories d'actifs, actions et obligations comprises, à l'aide du modèle quantitatif de portefeuille à stratégie dynamique (Dynamic Strategy Portfolio, ou modèle DSP)
	Allianz Investors Vision	AllianzGI KAG	Rendements annualisés sur appropriés (rendement absolu)	Investissements internationaux sur les marchés d'actions et d'obligations avec une volatilité comparable à celle d'un portefeuille investi à 85 % en emprunts d'État européens à long terme et à 15 % en actions vedette européennes
	Allianz RCM Enhanced Money Market	AllianzGI KAG	Génération d'un rendement aligné sur le marché basé sur le marché monétaire dont la devise de référence est l'euro.	Investissement en instruments du marché monétaire
Compartiments équilibrés	Allianz RCM Growing Markets Protect	AllianzGI KAG	Appréciation du capital sur le long terme tout en conservant des niveaux de garantie flexibles	Investissement dans un panier de cinq unités de fonds différentes en employant des instruments dérivés et différents investissements réalisés selon les principes d'investissement
	Allianz Asian Multi Income Plus	AllianzGI Singapore	Revenu et appréciation du capital sur le long terme	Investissements sur les marchés obligataires libellés dans des devises asiatiques et sur les marchés d'actions/de <i>business trusts</i> asiatiques
Compartiment monétaire	Allianz RCM USD Liquidity	AllianzGI HK	Rendement associé à un niveau élevé de protection du capital	Investissement dans des dépôts bancaires à court terme libellés en USD et dans d'autres titres à taux fixes et instruments du marché monétaire libellés en USD
Autres Compartiments	Allianz Tactical Asset Allocation Euroland	AllianzGI France	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement lié aux segments du marché d'actions et du marché obligataire/monétaire, essentiellement dans l'Union économique et monétaire
	Allianz RCM Commodities 4 Seasons	AllianzGI KAG	Appréciation du capital sur le long terme	Investissement, par le biais de produits dérivés, dans les sous-indices de matières premières jugés les plus attrayants par les gestionnaires de fonds

Les explications figurent dans les notes de bas de page en fin de tableau.

Nom du compartiment	Gestionnaire de fonds ¹⁾	Objectif d'investissement ²⁾	Répartition des investissements ²⁾
Allianz RCM Hedge Fund Strategy	AllianzGI KAG	Appréciation du capital sur le long terme	Investissements à l'international à l'aide notamment d'allocations, réalisées par le biais de produits dérivés, à divers investissements en utilisant des paramètres d'exposition autres que des hedge funds ou des indices de hedge funds, à savoir une méthode d'allocation quantitative des actifs

¹⁾ La gestion de fonds du Compartiment a été déléguée par la Société de gestion au Gestionnaire de fonds mentionné. Le nom complet du Gestionnaire de fonds figure dans le Répertoire. Si le Gestionnaire de fonds a délégué ses fonctions à un ou plusieurs sous-gestionnaire(s) de fonds, le(s) nom(s) du/des sous-gestionnaire(s) concerné(s) figurera/figureront dans la notice d'information du Compartiment concerné.

²⁾ La description ci-dessus des objectifs d'investissement et de la répartition des investissements n'est pas exhaustive. Elle ne fournit qu'une vue d'ensemble initiale. Une présentation détaillée des objectifs d'investissement et de la répartition des investissements figure dans les notices d'information de chaque Compartiment.

³⁾ Pour les catégories d'actions assorties de couvertures de change, la Société de gestion a confié lesdites couvertures à Allianz Global Investors Kapitalanlagegesellschaft mbH, Francfort-sur-le-Main.

Fonctions et Obligations confiées à des Tiers par la Société

La Société de gestion a transféré de nombreuses fonctions concernant l'administration centrale et d'autres obligations à State Street Bank Luxembourg S.A., notamment la comptabilité de la SICAV et le calcul de la VNI, ainsi que le contrôle ultérieur des limites et restrictions d'investissement. State Street Bank Luxembourg S.A., Luxembourg, peut avoir recours aux services de tiers.

Les fonctions d'Agent de registre et de transfert ont été transférées à RBC Dexia Investor Services Bank S.A. (l'« Agent de registre et de transfert ») à effet du 3 octobre 2008 dès la clôture des bureaux. Ces fonctions comprennent l'émission et le rachat d'actions, la tenue du registre des actionnaires et les services annexes liés à ces activités.

La Société de gestion a également transféré la gestion de chaque Compartiment à des gestionnaires de fonds tiers sous sa responsabilité et son contrôle permanents, et ce à ses propres frais. Des informations sur ce sujet sont disponibles à la section « Aperçu des Compartiments ».

La Société de gestion a confié, à ses propres frais, la préparation de la production des rapports périodiques ainsi que des autres rapports à Allianz Global Investors Kapitalanlagegesellschaft mbH, Francfort-sur-le-Main, République fédérale d'Allemagne (« AllianzGI KAG »); l'imputation au Compartiment des frais d'établissement (frais de traduction compris) et d'impression de ces rapports reste néanmoins possible, conformément aux Statuts. AllianzGI KAG est une société d'investissement allemande constituée en décembre 1955 sous la forme d'une société à responsabilité limitée et placée sous l'autorité du Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (« BaFin »), Francfort-sur-le-Main, République fédérale d'Allemagne. Elle est également la société-mère de la Société de gestion.

La Société de gestion a transféré, à ses propres frais, l'évaluation du risque ainsi que la détermination des données sur la performance et des données structurelles du Compartiment à IDS GmbH – Analysis and Reporting Services, Munich, République fédérale d'Allemagne, une société d'externalisation qui est autorisée à se faire assister par des tiers.

Catégories d'actions

La Société peut émettre des catégories d'actions multiples au sein de chaque Compartiment qui pourront diverger quant aux frais, à la grille de commission, à

l'affectation des revenus, aux personnes autorisées à investir, au montant minimum d'investissement, à la devise de référence et à la possibilité de couvrir le risque de change, à la détermination de la date de règlement après émission des ordres, à la détermination de la procédure de règlement après l'exécution d'un ordre ou encore qui peuvent présenter d'autres caractéristiques divergentes.

Il existe un montant minimum d'investissement applicable à l'acquisition d'actions de catégories P, PT, I, IT, W et WT (après déduction de tout droit d'entrée) tel qu'indiqué à la section « Aperçu des Compartiments » ainsi que dans le Supplément IV du prospectus complet (le « Supplément IV »). Dans certains cas, la Société de gestion peut, à sa discrétion, autoriser un investissement minimum inférieur. Les investissements supplémentaires d'un montant inférieur sont autorisés si la somme de la valeur actuelle des actions de la même catégorie déjà détenues par l'actionnaire à la date de l'investissement supplémentaire et du montant de l'investissement supplémentaire (après déduction de tout droit d'entrée) est supérieure ou égale au montant d'investissement minimum de la catégorie d'actions en question. Ce calcul prend uniquement en compte les participations de l'actionnaire détenues au même endroit que celui où l'investissement supplémentaire doit être effectué. Si l'actionnaire agit en tant qu'intermédiaire au nom de bénéficiaires finaux tiers, les actions des catégories d'actions ne peuvent être souscrites que si les conditions énoncées ci-dessus sont honorées séparément pour chacun des bénéficiaires finaux tiers. Une condition prévoyant la soumission préalable par l'actionnaire d'une garantie écrite à cet effet peut être imposée lors de l'émission d'actions de ces catégories d'actions.

Les actions de catégorie I, IT, X, XT, W et WT peuvent uniquement être souscrites par des personnes morales et ne peuvent pas être souscrites dans les cas où le souscripteur des actions est une personne morale mais agit en tant qu'intermédiaire au nom d'un autre bénéficiaire final qui est une personne physique. Une condition prévoyant la soumission préalable par l'investisseur d'une garantie écrite à cet effet peut être imposée lors de l'émission d'actions des catégories d'actions I, IT, X, XT, W et WT. Les actions des catégories I, IT, X, XT, W et WT peuvent comporter également la dénomination « RCM ». En ce cas, un avis à cet effet sera inclus dans la notice d'information du Compartiment correspondant.

Pour les actions des catégories d'actions X et XT, aucune commission de gestion et d'administration centrale ni aucune commission de performance pour l'activité de la Société de gestion n'est facturée au niveau des catégories d'actions. En revanche, une commission est directement

facturée aux actionnaires de ces catégories par la Société de gestion. Les actions de ces catégories d'actions ne peuvent être émises qu'avec l'accord de la Société de gestion et après la conclusion d'un accord individuel spécial entre l'actionnaire et la Société de gestion. La Société de gestion peut, à sa discrétion, décider d'approuver l'émission d'actions, de conclure ou non un accord individuel spécial et de la structure de cet accord individuel spécial.

La Société peut émettre des catégories d'actions dont la devise de référence diffère de la devise de base du Compartiment. Dans ces cas-là, des catégories d'actions prévoyant une couverture substantielle contre la devise de référence ainsi que des catégories d'actions ne prévoyant pas une telle couverture peuvent être émises. Les coûts des transactions de couverture de change sont pris en charge par la catégorie d'actions concernée. La devise de référence d'une catégorie d'actions est indiquée entre parenthèses après le type de la catégorie d'actions (A, AT, C, CT, P, PT, I, IT, X, XT, W et WT) [p. ex. pour la catégorie d'actions de type A avec l'USD pour devise de référence : A (USD)]. Si une catégorie d'actions prévoit une couverture contre la devise de référence, un « H » est ajouté devant la dénomination de la devise de référence [p. ex. pour la catégorie d'actions de type A avec l'USD pour devise de référence et une couverture de change contre cette devise de référence : A (H-USD)]. Les références dans le présent prospectus aux catégories d'actions A, AT, C, CT, P, PT, I, IT, X, XT, W et WT sans mention supplémentaire portent sur les types de catégories d'actions correspondants.

En principe, les actions de catégorie A, C, P, I, X et W sont des actions de distribution (sous réserve que les décisions concernées aient été prises lors des assemblées générales) et les actions de catégorie AT, CT, PT, IT, XT et WT sont des actions de capitalisation (sous réserve que les décisions concernées aient été prises lors des assemblées générales).

Toutes les actions participent à parts égales aux produits du revenu et de la liquidation de leur catégorie d'actions.

Performance

La performance des Compartiments et de leurs catégories d'actions, le cas échéant, est généralement présentée dans les rapports annuels et semestriels ainsi que dans les notices d'information du prospectus simplifié. La performance passée ne préjuge pas des résultats à venir. La performance future d'un Compartiment et d'une catégorie d'actions peut ainsi se révéler moins favorable ou plus favorable que par le passé.

Informations sur les investissements

Objectifs et politique d'investissement

Les objectifs d'investissement et la politique d'investissement sont définis dans les notices d'information de chaque Compartiment et aux Suppléments II et III du prospectus complet (le « Supplément II » et le « Supplément III »).

En principe, un Compartiment peut investir dans les actifs énumérés au Supplément II. Des restrictions supplémentaires peuvent en outre figurer dans les notices d'information de chacun des Compartiments.

Les restrictions d'investissement applicables aux Compartiments sont également détaillées au Supplément II. Des restrictions supplémentaires peuvent en outre figurer dans les notices d'information de chacun des Compartiments et, si la loi l'autorise, les restrictions d'investissement énoncées au Supplément II peuvent faire l'objet d'exceptions. Par ailleurs, la capacité d'un Compartiment à emprunter est limitée conformément au Supplément II.

Les Compartiments peuvent faire appel à des techniques et instruments tels que décrits au Supplément III.

La direction du fonds oriente la composition de chaque Compartiment sous gestion en fonction de son évaluation de la situation de marché en tenant compte des objectifs et de la politique d'investissement du Compartiment, c'est-à-dire que la composition d'un Compartiment peut faire l'objet de remaniements complets ou partiels. Ainsi de tels ajustements peuvent-ils être effectués plus ou moins fréquemment.

La Société investit les actifs de chaque Compartiment dans des actifs autorisés après une analyse détaillée de toutes les informations disponibles et une évaluation minutieuse des risques et opportunités. La performance des actions d'un Compartiment demeure toutefois dépendante des fluctuations de cours sur les marchés correspondants. Par conséquent, aucune garantie ne peut être émise quant à la réalisation des objectifs et de la politique d'investissement en question, sauf si une garantie explicite est exprimée dans la notice d'information d'un Compartiment.

Facteurs de risque généraux

Les investissements au sein d'un Compartiment peuvent être assortis des facteurs de risque suivants :

Risque de fluctuation des taux d'intérêt

Dans la mesure où un Compartiment investit directement ou indirectement en Titres porteurs d'Intérêts, il est exposé au risque de taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt du marché augmentent, la valeur des Actifs porteurs d'Intérêts détenus par le Compartiment est susceptible de fortement chuter. Ce risque est d'autant plus important qu'un Compartiment détient des Titres porteurs d'Intérêts assortis d'une échéance à long terme et d'un taux d'intérêt nominal relativement faible.

Risque de solvabilité

La solvabilité (capacité et volonté de payer) de l'émetteur d'une valeur mobilière ou d'un instrument du marché monétaire détenu(e) directement ou indirectement par un Compartiment est susceptible de chuter ultérieurement. Un tel recul de la solvabilité entraîne généralement des pertes au niveau du cours de la valeur mobilière, supérieures à celles qui résultent des fluctuations normales du marché.

Risque général de marché

Dans la mesure où un Compartiment investit directement ou indirectement en valeurs mobilières ou autres actifs, il est exposé à différentes tendances générales en vigueur sur les marchés, et surtout sur les marchés des valeurs mobilières, qui relèvent partiellement de facteurs irrationnels. Ces facteurs peuvent entraîner des pertes de cours substantielles à long terme susceptibles d'affecter la totalité du marché. Les valeurs mobilières d'émetteurs à notation supérieure sont exposées, pour l'essentiel, au même risque général de marché que les autres valeurs mobilières et actifs.

Risque spécifique aux entreprises

L'évolution du cours des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire, détenus directement ou indirectement par un Compartiment, relève également de facteurs spécifiques aux entreprises, par exemple : de la situation commerciale de l'émetteur. En cas de détérioration des facteurs spécifiques aux entreprises, le prix de la valeur mobilière concernée peut fortement chuter sur une longue période, même si la tendance régnant sur le marché est positive dans l'ensemble.

Risque de défaut de règlement

L'émetteur d'une valeur mobilière détenue directement ou indirectement par un Compartiment ou le débiteur d'une créance appartenant à un Compartiment peuvent devenir insolubles, annulant ainsi la valeur économique de ces actifs détenus par le Compartiment.

Risque de contrepartie

Dans la mesure où des transactions ne sont pas conclues par l'intermédiaire d'une Bourse de valeurs ou d'un marché réglementé (transactions de gré à gré), il existe, outre le risque général de défaut de paiement, le risque que la contrepartie à la transaction n'honore pas ses obligations, ou n'en honore qu'une partie. Ce risque est particulièrement important dans le cas des transactions basées sur des techniques et instruments.

Risque de change

Si un Compartiment détient, directement ou indirectement, des actifs libellés en devises étrangères, il est exposé à un risque de change dès lors que les positions en devises étrangères ne sont pas couvertes. Une dévaluation de la devise étrangère par rapport à la devise de base du Compartiment entraînerait un recul de la valeur des actifs libellés dans ladite devise étrangère.

Risque sectoriel

La concentration des investissements d'un Compartiment sur certains secteurs réduit la diversification des risques. Dès lors, le Compartiment dépend fortement de l'évolution générale et de l'évolution des bénéfices des entreprises de secteurs individuels ou de secteurs qui s'influencent les uns les autres.

Risque de pays et risque géographique

La concentration des investissements d'un Compartiment sur certains pays ou régions réduit la diversification des risques. Dès lors, le Compartiment dépend fortement de l'évolution de régions et pays individuels ou interdépendants, ou d'entreprises basées et/ou opérant dans ces régions ou pays.

Risque de concentration

Si un Compartiment concentre ses investissements sur certains marchés ou types de placement, cette concentration, par définition, ne permet pas la même diversification des risques entre différents marchés que celle permise par une concentration moindre des investissements. Dès lors, le Compartiment est particulièrement dépendant de l'évolution de ces investissements ou de marchés individuels ou corrélés ou d'entreprises opérant sur ces marchés.

Risques de pays et de transfert

Du fait de l'instabilité économique ou politique régnant dans les pays où un Compartiment investit, il est possible que le Compartiment ne reçoive pas tout ou partie des montants qui lui sont dus même si l'émetteur de la valeur mobilière ou des autres actifs concernés est solvable. Les restrictions de change et de transfert ou des divergences légales, par exemple, peuvent revêtir une importance particulière à cette occasion.

Risque de liquidité

Même des ordres d'achat ou de vente de valeurs mobilières illiquides (valeurs mobilières qui ne peuvent pas être vendues aisément) portant sur des volumes relativement faibles peuvent entraîner des fluctuations notables des cours. Si un actif n'est pas liquide, il risque de ne pas pouvoir être vendu ou de ne pouvoir être vendu qu'à un prix nettement inférieur à son prix d'achat. Le manque de liquidité d'un actif peut se traduire par une augmentation substantielle de son prix d'achat.

Risque de dépôt

Le risque de dépôt est lié à la possibilité que l'accès, partiel ou intégral, à des investissements conservés en dépôt soit refusé au Compartiment, au détriment de ce dernier, en cas de faillite, négligence, comportement déloyal ou activité frauduleuse de la part du dépositaire ou du sous-dépositaire.

Risque lié aux marchés émergents

Investir dans les marchés émergents revient à investir dans des pays considérés par la Banque mondiale comme ne générant pas « un revenu national brut élevé par habitant » (c'est-à-dire des pays non « développés »). Outre les risques spécifiques à la catégorie d'investissement particulière, les placements dans ces pays sont soumis à un risque de liquidité et à un risque général de marché accru. Par ailleurs, le règlement des transactions sur valeurs mobilières dans ces pays peut être exposé à des risques supérieurs, d'autant plus qu'il arrive que la pratique courante de ces pays ne prévoie pas la livraison directe des valeurs ou que ladite livraison ne soit tout bonnement pas possible lors du paiement dans ces pays. En outre, l'environnement légal et réglementaire ainsi que les normes comptables, d'audit et de publication des comptes en vigueur dans ces pays peuvent différer fortement, au détriment de l'actionnaire, des niveaux et standards requis par la pratique internationale. De surcroît, le risque de dépôt peut être supérieur dans les pays émergents, entraînant des différences au niveau des méthodes de vente des actifs acquis.

Risques spécifiques liés à l'investissement (indirect) en contrats à terme sur matières premières et en indices de métaux précieux et de matières premières

En cas d'investissements en Titres porteurs d'Intérêts dont le revenu, la performance et/ou les montants de remboursement du capital sont liés à la performance de contrats à terme sur matières premières ou d'indices de métaux précieux ou de matières premières, ou sont liés à la performance de contrats à terme sur matières premières ou d'indices de métaux précieux ou de matières premières par l'intermédiaire de techniques ou d'instruments conformément au Supplément III (notamment par le biais de swaps et de contrats à terme

d'indices de contrats à terme sur matières premières, de métaux précieux ou de matières premières), des risques associés aux investissements en contrats à terme sur matières premières ou investissements en métaux précieux ou matières premières peuvent également être encourus, outre les risques généraux relatifs au véhicule de placement choisi. Une exposition au risque général de marché est notamment possible. La performance des matières premières, métaux précieux et contrats à terme sur matières premières dépend aussi de l'offre des biens concernés, de la demande dont ils font l'objet, de la production et de l'extraction escomptées ainsi que de la demande escomptée et peut, pour cette raison, se révéler particulièrement volatile.

De plus, la composition d'un indice et la pondération des composantes individuelles sont susceptibles de modifications pendant la durée d'un placement et il est possible que les niveaux d'un indice ne soient pas actuels ou ne soient pas basés sur des données actualisées, ce qui pourrait avoir un effet néfaste sur un Compartiment.

Risques spécifiques liés aux Investissements à haut rendement

Les Investissements à haut rendement sont des Titres porteurs d'intérêts notés non investment grade par une agence de notation reconnue ou non notés mais qui recevraient probablement une notation non investment grade s'ils l'étaient. Les investissements dans ces titres sont exposés aux mêmes risques généraux que ceux de leur catégorie de placement mais leur niveau de risque est supérieur. Ces placements sont notamment associés à des risques de solvabilité, de fluctuation des taux d'intérêt, à des risques généraux de marché spécifiques aux entreprises et à des risques de liquidité accrus.

Risque spécifique inhérent aux investissements dans des fonds à capital fixe

Lors d'un investissement en fonds à capital fixe, le revenu, la performance et/ou le remboursement du capital dépendront du revenu, de la performance et de la note de crédit des investissements détenus par les fonds à capital fixe. Si les actifs de ces fonds affichent une performance défavorable aux investisseurs, ces derniers peuvent subir des pertes, voire une perte totale, selon la forme des fonds à capital fixe.

Il peut se révéler impossible de procéder au rachat des investissements effectués dans des fonds à capital fixe. Ces véhicules de placement sont généralement dotés d'une échéance fixe qui peut également être reportée.

Du fait de l'échéance déterminée, il peut être impossible de liquider les investissements dans les fonds à capital fixe avant cette échéance. Si la date d'échéance d'un fonds à capital fixe n'a pas encore été déterminée,

le risque de liquidité peut même être plus élevé. Il est enfin possible que les investissements dans les fonds à capital fixe se vendent sur un marché secondaire, le cas échéant, mais ce marché peut afficher des écarts cours vendeur/acheteur considérables. À l'inverse, les investissements effectués dans les fonds à capital fixe peuvent également être rachetés en totalité ou en partie avant l'échéance. L'investissement total détenu dans le fonds à capital fixe en question peut ainsi perdre de son attrait et le réinvestissement peut se faire dans des conditions moins intéressantes. Par ailleurs, les mécanismes de gouvernance d'entreprise, les possibilités de transfert et la possibilité d'évaluer, de recevoir les informations adéquates sur les investissements dans des fonds à capital fixe et de les valoriser peuvent se dégrader avant l'échéance.

Les principaux risques à mentionner pour les actifs détenus par les fonds à capital fixe sont le risque général de marché, le risque de concentration, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque de solvabilité, le risque lié aux sociétés, le risque de défaut de paiement et le risque de contrepartie. Néanmoins, la liste précise des risques encourus dépend bien entendu du type particulier de fonds à capital fixe.

Lors d'un investissement dans des fonds à capital fixe, des coûts sont généralement encourus à la fois par le portefeuille effectuant l'investissement dans le fonds à capital fixe et par les fonds à capital fixe eux-mêmes, notamment les commissions de gestion (fixes et/ou liées à la performance), les commissions de dépositaire, de *trustee*, commissions de conseil et autres frais, ce qui peut entraîner des dépenses supérieures pour les investisseurs du portefeuille engagé dans le fonds à capital fixe.

Risque de performance

Aucune garantie ne peut être émise quant à la satisfaction des objectifs d'investissement d'un Compartiment ou des objectifs de performance visés par l'actionnaire. La valeur nette d'inventaire par action peut également fluctuer, et notamment diminuer, entraînant des pertes pour les actionnaires, d'autant plus que les actifs individuels acquis au niveau du Compartiment sont exposés à des risques généraux et que la sélection des actifs individuels s'accompagne, elle aussi, de certains risques particuliers. Les actionnaires risquent de ne pas récupérer le montant investi initialement. Aucune garantie n'est formulée par la Société ou des tiers quant au résultat des investissements des Compartiments, sauf si une garantie explicite figure dans la notice d'information du Compartiment en question.

Risque de capital de la SICAV / d'un Compartiment

En raison des risques décrits ici auxquels est exposée la valorisation des actifs détenus par la SICAV, les Compartiments ou catégories d'actions, il est possible que le capital de la SICAV / d'un Compartiment ou le capital qui peut être affecté à une catégorie d'actions diminue. Des rachats excessifs d'actions d'un Compartiment ou distributions excessives de produits d'investissements pourraient avoir le même effet. Toute réduction du capital de la SICAV, du capital d'un Compartiment ou du capital alloué à une catégorie d'actions peut affecter la rentabilité de la gestion de la SICAV, du Compartiment ou de la catégorie d'actions, ce qui peut se traduire par leur liquidation et par des pertes pour l'actionnaire.

Risque de flexibilité restreinte

Le rachat des actions des Compartiments peut être soumis à des restrictions. Si le rachat des actions est suspendu ou retardé, les actionnaires ne peuvent se séparer de leurs actions et continuent d'investir dans le Compartiment contre leur gré pour une période plus longue que ce qu'ils avaient prévu ou souhaitaient initialement. De plus, leurs investissements restent exposés pendant cette période aux risques inhérents au Compartiment. Si la SICAV, un Compartiment ou une catégorie d'actions est dissout(e) ou si la Société exerce son droit au rachat forcé d'actions, les actionnaires n'auront pas la possibilité de conserver leur investissement. Il en va de même si le Compartiment ou la catégorie d'actions détenu(e) par les actionnaires fusionne avec un autre fonds, Compartiment ou une autre catégorie d'actions, auquel cas les actionnaires deviennent automatiquement détenteurs d'actions de l'autre fonds, Compartiment ou catégorie d'actions. Le droit d'entrée imputé lors de la souscription d'actions peut réduire ou supprimer les bénéfices réalisés par un investissement, surtout si ce dernier n'est conservé qu'à court terme. Si un actionnaire demande le rachat de ses actions dans le but d'investir le produit du rachat dans un autre type de placement, il pourra encourir, outre les frais déjà imputés (droit d'entrée lié à la souscription d'actions), d'autres coûts tels qu'un droit de sortie facturé par le Compartiment en question ou des droits d'entrée supplémentaires liés à la souscription d'autres actions. Ces événements et cas de figure peuvent entraîner des pertes pour l'actionnaire.

Risques particuliers inhérents aux titres adossés à des actifs (ABS) et titres adossés à des créances hypothécaires (MBS)

Le revenu, la performance et/ou le remboursement du capital des ABS et MBS sont liés au revenu, à la performance, à la liquidité et à la note de crédit des groupements d'actifs de référence (produits à recevoir, titres et/ou dérivés de crédit) leur servant de sous-jacent économique